



Direction des Affaires Générales/Service des Marchés

DECISION N° 1689 /18/DG/CNPS DU

20 DEC 2018

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 14/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 25 juillet 2018

pour les travaux d'extension du bâtiment annexe, de récupération des balcons en espaces de travail (confection des vitrines) et de construction d'un passage pour handicapés et personnes à mobilité réduite au Centre de Prévoyance Sociale de Mimboman à Yaoundé.

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité instituant une Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n° 95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n° 045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n° 14/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 25 juillet 2018 pour les travaux d'extension du bâtiment annexe, de récupération des balcons en espaces de travail (confection des vitrines) et de construction d'un passage pour handicapés et personnes à mobilité réduite au Centre de Prévoyance Sociale de Mimboman à Yaoundé;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 15 novembre 2018.

#### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>. – L'Entreprise ETS MICHAEL BP : 3654 Yaoundé est déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 14/AONO/CNPS/DG/CIPM/17 du 25 juillet 2018 pour les travaux d'extension du bâtiment annexe, de récupération des balcons en espaces de travail (confection des vitrines) et de construction d'un passage pour handicapés et personnes à mobilité réduite au Centre de Prévoyance Sociale de Mimboman à Yaoundé et un délai d'exécution de six (06).

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

20 DEC 2018

Yaoundé, le

#### Ampliations :

- PCA
- ARMP (pour publication)
- CIPM
- DFP
- DAG/SM